



Zone 610 : Indexation en vocabulaire libre

- [Descriptif de la zone](#)
- [Commentaires](#)
- [Sous-zones](#)

Descriptif

Zone	Ind1	Ind2	Code de sous-zone	Position	Valeur	O/F	R/NR	Contenu
610		#				F	R	Indexation en vocabulaire libre
	0							[Niveau du mot matière : sans précision de niveau]
	1							[Niveau du mot matière : terme principal]
	2							[Niveau du mot matière : terme secondaire]
			a			O	R	Descripteur
			z			F	NR	Langue du système d'indexation utilisé

Les informations figurant en couleur dans le tableau ne sont pas telles que définies dans le format Unimarc standard



haut de page

Commentaires

La zone **610** permet de saisir une indexation en vocabulaire libre (= non contrôlé). De ce fait, il est naturel qu'elle n'autorise pas une sous-zone **\$2 Code du système d'indexation** comme il est possible pour les zones 60X.

L'emploi dans le Sudoc de la zone **610** n'est a priori pas souhaitable dans la mesure où il serait préférable que toute indexation trouve sa place au sein des zones de vocabulaire contrôlé (RAMEAU ou FMeSH) mais il est tout à fait autorisé.

Elle peut être employée en complément des zones 6XX contenant des points d'accès sujet RAMEAU (ou FMeSH).

Cas où la zone 610 peut se justifier

- La zone **610** peut servir à accueillir temporairement des mots clés à transformer ultérieurement en propositions RAMEAU. Utilisation évidemment dangereuse car on sait combien le temporaire peut s'éterniser, et le mot clé ne jamais se transformer en autorité RAMEAU par oubli de la bibliothèque qui l'a saisi.
- La zone **610** peut servir à accueillir du vocabulaire jugé indispensable à l'indexation du document mais ne pouvant trouver sa place dans RAMEAU. Il se peut par exemple qu'un terme soit refusé par le Centre national RAMEAU car jugé trop pointu ou trop récent pour figurer dès aujourd'hui dans RAMEAU.

La zone **610** joue alors le rôle de "candidat descripteur". Il est ainsi possible de justifier auprès du Centre national RAMEAU certaines propositions en faisant valoir que le vocabulaire proposé figure en mot clé (zone **610**) dans un certain nombre de documents déjà présents dans le Sudoc.

Cette situation peut se produire en particulier avec les thèses (pour lesquelles la présence de mots-clés est plus fréquente) mais aussi dans tout autre type de document.

Ce à quoi la zone 610 n'est pas supposée servir.

- La zone **610** ne doit pas accueillir de manière systématique un complément à l'indexation RAMEAU du document servant à se dispenser de faire des propositions RAMEAU.
- La zone **610** ne doit pas servir à un établissement pour indexer les notices avec un vocabulaire contrôlé autre que RAMEAU ou FMeSH.
- Si un établissement se sert d'un vocabulaire contrôlé en complément ou supplément de RAMEAU, il doit saisir ces indexations en zones de données locales [L606](#). Elles sont restituées vers son SIGB (uniquement) en zone [606](#) supplémentaires.
- La zone **610** ne doit pas servir pour stocker les indexations étrangères récupérées lors de la dérivation de la notice bibliographique depuis une base extérieure (les indexations anglaises LCSH ou MeSH existant en zones 60X dans des notices dérivées depuis des bases étrangères peuvent cependant être conservées dans ces zones)

Conserver ou supprimer les zones 610 présentes dans une notice bibliographique?

Comme chaque fois qu'il est envisagé de supprimer des données existant dans une notice, le principe de précaution est évidemment à respecter. Toutefois, et selon ce qui précède, on peut envisager de :

- Conserver le vocabulaire libre présent en **610** si et seulement si il est jugé pertinent, complémentaire de l'indexation présente et ne pouvant être "traduit" en autorité RAMEAU.
- Supprimer le contenu des **610** dans le cas où il est en langue étrangère ou lorsque le vocabulaire apparaît redondant de l'indexation RAMEAU existante ou lorsque le vocabulaire peut être transformé en indexation RAMEAU (ce qu'il faut alors faire, bien sûr).



Sous-zones

\$a Descripteur

Sous-zone unique, répétable.

On préférera la répétition du \$a à la répétition de la zone elle-même, possible mais qui alourdit la notice bibliographique.

Exemple : 610 0#\$aDescripteur 1\$aDescripteur 2\$aDescripteur 3

\$z Langue du système d'indexation utilisé

Cette sous-zone permet de coder, sur 3 positions, la langue du référentiel utilisé pour l'indexation. Seul l'usage de la norme ISO 639-2 est autorisé dans cette sous-zone.



haut de page

Zone 608



Sommaire du format bibliographique



Zone 615